



**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 11 DECEMBRE 2014 à 17h30**

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjointes ; Mmes Juzan, Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Chabaud-Nadin, Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Ugalde (jusqu'à la délibération n° 5), M. Esmieu à Mme Durruty (jusqu'à la délibération n°4), M. Salducci à M. Lacassagne (jusqu'à la délibération n° 56), M. Salanne à Mme Meyzenc.

**EXCUSES** : M. Soroste (jusqu'à la délibération n°2).

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

**Approbation** du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juillet 2014.  
Approuvé à l'unanimité.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (rapporteur : M. le Maire).**

Le conseil municipal prend acte de la communication de ce compte-rendu.  
Pas de vote.

**2. Démarche d'élaboration d'un schéma de mutualisation des services de l'Agglomération Côte Basque-Adour et de ses communes membres - Information au conseil municipal (rapporteur : M. le Maire).**

Le conseil municipal prend acte du lancement de cette démarche.  
Pas de vote.

**3. Création de la commission extramunicipale « Langue basque » (rapporteur : M. le Maire).**

Le conseil municipal procède à la création de la commission extramunicipale « Langue basque » et fixe la liste de ses membres. Sont désignés les membres suivants en tant qu'élus : Yves Ugalde, Martine Bisauta, Christine Martin-Dolhagaray, Agnès Duhart, Serge Arcouet, Maurice

Lalanne, Anne-Marie Langlois, Etienne Boutonnet, Marie-Christine Aragon, Mathieu Bergé, Sophie Herrera Landa, Jean-Claude Iriart ; en tant que représentants des associations d'enseignement : un parent d'élève d'une école publique bilingue de Bayonne désigné par la fédération Biga Bai, un parent d'élève d'une école publique bilingue de Bayonne désigné par la fédération Ikas bi, un parent d'élève désigné par les deux ikastola de Bayonne, un parent d'élève d'une école privée (enseignement catholique) bilingue désigné par la fédération Euskal haziak ; en tant que représentant des associations d'apprentissage du basque par les adultes : un représentant désigné par la gau eskola de Bayonne ; en tant que représentants des associations Loisirs, enfance et petite enfance : un représentant désigné par le CLSH Uda leku de Bayonne, un représentant désigné par l'association Luma Baiona ; en tant que représentant des Medias bascophones : un représentant désigné par Euskal hedabideak ; en tant que représentant Transfrontalier : un représentant désigné par l'association Kontseilua ; des personnalités qualifiées : Alain MASSONDE, Guillaume IRIGOYEN, Aitzol SALABERRIA, Xexili FOIX, Jakes BORTAYROU, Xan GOENAGA, Laurent MARLIN, un représentant (technique) de l'OPLB et Madame l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Bayonne.  
Adopté à l'unanimité.

#### **4. Office de Commerce et de l'Artisanat de Bayonne – Désignation des représentants de la Ville (rapporteur : Mme Durruty).**

Le conseil municipal désigne, outre Monsieur le Maire, Madame Durruty et Madame Meyzenc en tant que titulaires et Monsieur Escapil-Inchauspé, Madame Brau-Boirie et Madame Juzan en tant que suppléants.

M. Murat, M. Pallas, Mme Capdevielle, Mme Aragon, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Bergé, ne prennent pas au vote.

M. Iriart et M. Noguès ne prennent pas au vote.

Adopté à la majorité.

### **REGIE DES EAUX**

#### **5. Tarification sociale de l'eau – Candidature à l'expérimentation (rapporteur : M. Arcouet).**

Le conseil municipal saisit l'opportunité d'une expérimentation selon les termes de l'article 28 de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013, sur le volet de la tarification de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

### **URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE**

#### **6. PNRQAD – Ilot 12 – Acquisition de lots de copropriété sis 24 rue Victor Hugo – Convention pour portage foncier avec l'EPFL (rapporteur : M. Lacassagne).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec l'EPFL Pays Basque, la convention de portage foncier correspondante, et tous les actes nécessaires à son application.

Adopté à l'unanimité.

#### **7. PNRQAD – Ilot 14 – Acquisition de l'immeuble sis 28 rue de la Salie – Convention pour portage foncier avec l'EPFL (rapporteur : M. Lacassagne).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec l'EPFL Pays Basque, la convention de portage foncier correspondante, et tous les actes nécessaires à son application.

Adopté à l'unanimité.

**8. PNRQAD – Ilot 14 – Acquisition de l'immeuble sis 26 rue de la Salie - Convention pour portage foncier avec l'EPFL (rapporteur : M. Lacassagne).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec l'EPFL Pays Basque, la convention de portage foncier correspondante et tous les actes nécessaires à son application.

Adopté à l'unanimité.

**9. Ilot compris entre le boulevard Alsace-Lorraine et les rues Aristide Briand et Général Bourbaki – Intervention de l'EPFL Pays Basque (rapporteur : M. Lacassagne).**

Le conseil municipal sollicite l'EPFL Pays Basque en vue de la négociation et de l'acquisition des parcelles classées en zone UA du Plan Local d'Urbanisme et accepte la durée de portage de 4 années proposée par l'EPFL Pays Basque.

Adopté à l'unanimité.

**10. Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la Ville (rapporteur : M. Lacassagne).**

Le conseil municipal approuve le versement des subventions proposées pour 62 974,66 €.

Adopté à l'unanimité.

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

**11. Festival Kulture Sport Bayonne 2015 - Convention de partenariat avec l'association A.V.A Festival (rapporteur : Mme Duhart).**

Le conseil municipal approuve l'accompagnement par la ville de Bayonne et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

**12. Label Ville d'art et d'histoire – « Atlas Historique de Bayonne » - Contrat de collaboration de recherche (rapporteur : Mme Castel).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

**13. Médiathèque - Valorisation des fonds documentaires basques - Pôle associé de la Bibliothèque nationale de France - Signature de la convention d'application n°4 (rapporteur : M. Ugalde).**

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

**14. Médiathèque – Enrichissement des collections - Demande de subvention auprès de l'Office Public de la Langue Basque (rapporteur : M. Ugalde).**

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

**15. Musée Bonnat Helleu - Prêt d'un dessin d'Achille Zo au musée de San Telmo.**

Délibération retirée de l'ordre du jour de la séance.

**16. Musée Bonnat-Helleu - Prêt de trois dessins par Giovanni Boldini et d'une estampe par Paul-César Helleu à la Fondazione Cassa Dei Risparmi di Forlì et à la commune de Forlì (rapporteur : Mme Castel).**

Le conseil municipal accepte le prêt sollicité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

**17. Acquisition d'un tableau d'Henri Achille Zo et demande de subventions (rapporteur : Mme Castel).**

Le conseil municipal approuve l'acquisition de ce tableau et sollicite les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de la DRAC ainsi qu'auprès du Fonds régional d'acquisition pour les musées en Aquitaine.

Adopté à l'unanimité.

**18. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don par Monsieur Alain Teston d'une salle à manger de Bernardin Haran (rapporteur : Mme Castel).**

Le conseil municipal accepte ce don pour le musée et remercie au nom de la Ville Monsieur Alain Teston.

Adopté à l'unanimité.

**19. Edifices classés au titre des monuments historiques - Convention quadriennale (2014-2017) avec le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques pour le Château de Marracq (rapporteur : Mme Castel).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante et à effectuer toute démarche nécessaire à sa concrétisation.

## **EDUCATION ET VIE SOCIALE**

**20. Protocole relatif à la mission de coordination territoriale sur le secteur de la petite enfance avec le Conseil général des Pyrénées Atlantiques et la Caisse d'allocations familiales du Pays Basque et du Seignanx (rapporteur : Mme Bensoussan).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer ce protocole pour un engagement sur la période 2015/2018.

Adopté à l'unanimité.

**21. Forfait communal – Année scolaire 2014-2015 (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).**

Le conseil municipal fixe le montant du forfait de fonctionnement à 687 € par élève.

Adopté à l'unanimité.

**22. Programme de Réussite Educative (PRE) pour l'année scolaire 2014-2015 - Demandes de subventions au GIP-DSU (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).**

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les subventions pour les actions proposées.

Adopté à l'unanimité.

**23. Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions aux associations partenaires des animations mises en œuvre par le CLSPD (rapporteur : M. Millet-Barbé).**

Le conseil municipal approuve l'attribution des subventions proposées.

Adopté à l'unanimité.

## **EVENEMENTIEL ET ANIMATIONS**

### **24. Animations de Noël - Conventions avec le groupement des artisans d'art, le marché équitable de Bayonne et l'OGEC Notre-Dame (rapporteur : Mme Meyzenc).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer les trois conventions correspondantes.

### **25. Arènes - Conditions générales de location pour les spectacles ou manifestations autres que les corridas traditionnelles (rapporteur : M. Ugalde).**

Le conseil municipal adopte l'ensemble des dispositions proposées.

## **FINANCES**

### **26. Temporada - Bilan de la saison 2014 et perspectives 2015 (rapporteur : M. Soroste).**

Le conseil municipal prend connaissance de ce bilan.

Pas de vote.

### **27. Exercice 2014 - Budget principal - Décision modificative n°2 (rapporteur : M. Soroste).**

Le conseil municipal approuve cette DM n°2 s'équilibrant à hauteur de 2 150 000 €.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

### **28. Exercice 2014 - Budget annexe de l'eau - Décision modificative n°2 (rapporteur : M. Soroste).**

Le conseil municipal approuve cette DM n°2 s'équilibrant à hauteur de 3 000 €.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

### **29. Exercice 2014 - Budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative n°2 (rapporteur : M. Soroste).**

Le conseil municipal approuve cette DM n°2 s'équilibrant à hauteur de 43 000 €.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

### **30. Exercice 2014 - Budget principal et budgets annexes - Approbation des montants pour les provisions comptables (rapporteur : M. Soroste).**

Le conseil municipal fixe les montants de provisionnement pour l'année 2014, tels que présentés.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

**31. Exercice 2014 - Budget principal et budgets annexes - Admissions en non-valeurs (rapporteur : M. Soroste).**

Le conseil municipal approuve les admissions en non-valeurs présentées.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

**32. Exercice 2014 - Subvention à l'association Luma Baiona (rapporteur : Mme Bensoussan).**

Le conseil municipal approuve l'attribution de cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

**33. Remises gracieuses de créances (rapporteur : M. Soroste).**

Le conseil municipal approuve les remises proposées.

Adopté à l'unanimité.

**34. Avis sur la demande de remise gracieuse du régisseur d'avance des monnayeurs des parcs de stationnement (rapporteur : M. Soroste).**

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande de remise gracieuse.

Adopté à l'unanimité.

**35. Versement d'avances sur subventions et participations par anticipation au vote du budget primitif 2015 (rapporteur : M. Soroste).**

Le conseil municipal approuve le versement des avances proposées.

M. Iriart et M. Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

**36. Budget principal et budgets annexes - Autorisations budgétaires spéciales d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2015.**

Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

**37. Tarifs des droits de voirie à compter du 1er janvier 2015 (rapporteur : M. Soroste).**

Le conseil municipal approuve la nouvelle grille tarifaire proposée.

Adopté à l'unanimité.

**38. Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux (rapporteur : M. Laiguillon).**

Le conseil municipal accorde les exonérations exceptionnelles proposées.

Adopté à l'unanimité.

## **FONCIER**

### **39. Décision portant transfert d'office sans indemnité dans le domaine public routier communal de l'impasse Bernard Tambourindéguy (rapporteur : M. Neys).**

Le conseil municipal prononce le transfert dans le domaine public routier communal sans indemnité, de la partie de la parcelle cadastrée AB 61 (pour une superficie de 1 788 m<sup>2</sup>) constituant l'assiette foncière de l'impasse Bernard Tambourindéguy.

Adopté à l'unanimité.

### **40. Acquisition d'une partie de la parcelle appartenant à la copropriété « Le panier fleuri », sise 3 ruelle Port Neuf (rapporteur : M. Neys).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

### **41. Acquisition à Habitat Sud Atlantic d'une partie de parcelle sise Avenue du Lieutenant Colonel Delassalle (rapporteur : M. Neys).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

### **42. Acquisition au Centre Hospitalier de la Côte Basque d'une partie de parcelle sise chemin d'Ibos (rapporteur : M. Neys).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

### **43. Convention de mise à disposition par l'EPFL Pays-Basque au profit de la commune de locaux sis quai de Lesseps - Avenant n°3 (rapporteur : M. Lacassagne).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant n°3 prorogeant la convention d'une année.

Adopté à l'unanimité.

### **44. Convention de mise à disposition au profit du CCAS de locaux sis quai de Lesseps - Avenant n°3 (rapporteur : Mme Lauqué).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer, avec le CCAS, l'avenant n°3 prorogeant la convention jusqu'au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

## **MOYENS GENERAUX**

### **45. Accords-cadres de renouvellement du parc automobile - Signature des accords (rapporteur : M. Esmieu).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer les accords-cadres avec les entreprises retenues ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution des accords-cadres, le règlement et l'exécution des marchés subséquents.

Adopté à l'unanimité.

**46. Nettoyage des locaux municipaux et du CCAS – Avenants aux marchés conclus avec les sociétés Onet Services et Nettoyage 2064 (rapporteur : M. Esmieu).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer les avenants correspondant aux marchés conclus avec les sociétés Onet Services et Nettoyage 2064.

Adopté à l'unanimité.

## **PATRIMOINE IMMOBILIER**

**47. Autorisation d'utilisation par les sociétés GrDF et GDF SUEZ d'images de la crèche Luma Baiona (rapporteur : Mme Bensoussan).**

Le conseil municipal autorise les dites sociétés à utiliser ces images, dans le cadre de reportages et supports publicitaires.

Adopté à l'unanimité.

**48. Réhabilitation et extension de l'Office de Tourisme - Demande de subventions (rapporteur : Mme Durruty).**

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter auprès du Conseil général des Pyrénées Atlantiques et du Conseil régional d'Aquitaine, des subventions aux taux les plus élevés possibles.

Adopté à l'unanimité.

## **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE**

**49. Hauts de Bayonne - Espaces Sud Breuer - Mise à disposition d'un terrain au profit de l'association Graines de liberté (rapporteur : Mme Destin).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition correspondante.

Adopté à l'unanimité.

**50. Dispositif « Livraison du dernier kilomètre » - Modalités de délivrance de la carte « Habitant » (rapporteur : Mme Bisauta).**

Le conseil municipal acte les modalités proposées et fixe le coût de renouvellement de la carte « Habitant » à 20 €.

Adopté à l'unanimité.

**51. Ametzondo – Répartition des charges d'éclairage public – Convention avec les communes de Saint-Pierre d'Irube et Mouguerre (rapporteur : M. Escapil-Inchauspé).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention tripartite correspondante.

Adopté à l'unanimité.

## **RESSOURCES HUMAINES**

**52. Modification du tableau des effectifs (rapporteur : Mme Durruty).**

Le conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs proposée.

Adopté à l'unanimité.

**53. Convention d'adhésion au service santé sécurité au travail pour la prestation de médecine préventive avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques (rapporteur : Mme Durruty).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

**54. Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) - Composition, institution du paritarisme et recueil de l'avis des représentants (rapporteur : Mme Durruty).**

Le conseil municipal fixe la composition du CHSCT et décide du recueil de l'avis des représentants du personnel et de la collectivité et de la mention de ces avis au procès verbal des séances.

Adopté à l'unanimité.

**55. Psychologue dans les crèches municipales - Continuité d'un emploi permanent de catégorie A (article 3-3-2° de la loi n°84-53) (rapporteur : Mme Durruty).**

Le conseil municipal approuve les dispositions du contrat de travail proposées.

Adopté à l'unanimité.

**56. Renouvellement de la convention de mise à disposition partielle du directeur de l'éducation et de la vie sociale auprès du Centre Communal d'Action Sociale (rapporteur : Mme Durruty).**

Le conseil municipal approuve le principe du renouvellement de cette mise à disposition partielle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, ainsi que la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

**57. Animations de Noël – Contrat de travail du Père Noël (rapporteur : Mme Durruty).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de travail correspondant.

Adopté à l'unanimité.

## **SPORTS**

**58. Convention de mise à disposition des installations sportives municipales (rapporteur : Mme Duhart).**

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

## **COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML et DIVERS ORGANISMES**

**59. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak - Modification des statuts (rapporteur : M. Laiguillon).**

Le conseil municipal donne son accord sur le retrait de deux communes et valide la nouvelle rédaction des statuts.

Adopté à l'unanimité.

**60. Syndicat mixte de la Nive maritime – Rapport d'activité 2013 (rapporteur : Mme Destin).**

Le conseil municipal prend connaissance du rapport pour l'année 2013.

Pas de vote.

**61. SEML Golf du Makila Bayonne Bassussarry Pays Basque - Rapport d'activité pour l'année 2013 des représentants de la Ville au conseil d'administration (rapporteur : M. Soroste).**

Le conseil municipal se prononce sur le rapport pour l'année 2013 tel que présenté.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto,

Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.  
MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.

**62. Société locale d'épargne Pays Basque - Rapport d'activité 2013 du représentant de la Ville au conseil d'administration (rapporteur : Mme Langlois).**

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport écrit pour l'année 2013.  
Pas de vote.

**63. Procivis Aquitaine Sud - Rapport d'activité 2013 du représentant de la Ville au conseil d'administration (rapporteur : Mme Langlois).**

Le conseil municipal prend connaissance du rapport écrit pour l'année 2013.  
Pas de vote.

**-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-**

***La séance est levée à 21h50***

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au fascicule du recueil des actes administratifs.